



Héritage suite au décès de mes deux parents

Par Visiteur

Suite aux décès de mes parents, qui ont été mes tuteurs légaux depuis que j'ai 2 ans, aujourd'hui j'en ai 33 et je souhaiterais savoir si j'ai le droit à une part égal que leurs enfants légitimes concernant l'héritage ou au contraire n'ayant aucun droit ?

En vous remerciant

Par Visiteur

Chère madame,

Suite aux décès de mes parents, qui ont été mes tuteurs légaux depuis que j'ai 2 ans, aujourd'hui j'en ai 33 et je souhaiterais savoir si j'ai le droit à une part égal que leurs enfants légitimes concernant l'héritage ou au contraire n'ayant aucun droit ?

En vous remerciant

Ces parents ont-ils procédé à votre adoption ?

Très cordialement.

Par Visiteur

Malheureusement, il n'y a pas eu de procédure d'adoption

Par Visiteur

Bonjour,

Dans ce cas malheureusement, et comme vous le presentez, s'il n'y a pas eu d'adoption, alors il n'existe aucun lien de parente entre vos tuteurs et vous-même. Vous ne bénéficiez donc d'aucun droit à leur succession.

Très cordialement.